TERMES DE REFERENCE POUR UNE MISSION DE CONSULTANCE EXTERNE

ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE DANS TROIS PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE (TCHAD, CAMEROUN ET RCA)

1. Contexte et justification

Le Tchad, le Cameroun et la RCA, pays transfrontaliers comptant parmi les pays plus pauvres du monde, sont des territoires dont les économies sont largement tributaires de l'agriculture et de l'élevage qui y occupent une place très importante. Les activités d'élevage, même si elles ont une importance variable suivant les pays et les populations jouent un rôle vital dans l'agriculture et l'économie de ces pays.

L'agriculture et l'élevage représentent une part substantielle dans le Produit Intérieur Brut (PIB) et dans les échanges commerciaux. Elles contribuent à hauteur de 53% de PIB au Tchad ; 55% de PIB en RCA et 25% de PIB au Cameroun.

La production animale dans ces pays est caractérisée par un système de production bien adapté sur le plan socio-économique comme écologique.

Les systèmes de production analysés sous l'angle de la mobilité des troupeaux partagent sommairement les éleveurs en plusieurs groupes:

- Eleveurs « nomades », qui n'ont pas de territoire d'attache, et qui se déplacent à la recherche de pâturages et de l'eau ;
- Eleveurs « transhumants » transfrontalier, dont le campement de base se trouve à l'extérieur des zones de pâturages pendant la saison sèche (cycle du parcours de transhumance transfrontalier).
- Eleveurs « marchands » transfrontalier, dont l'élevage extensif se trouve à l'extérieur des zones de commercialisation du bétail
- Eleveurs « migrants » transfrontalier, qui pour des raisons climatiques ou sécuritaire se sont installés récemment dans un nouveau pays
- Eleveurs « transhumants » interne, dont l'ensemble du cycle d'élevage extensif est dans le même pays d'origine/camp de base
- Eleveurs « transhumants » transfrontalier, dont le campement de base se trouve à l'intérieur des 3 pays et leurs zones de pâturages pendant la transhumance se trouvent à l'extérieur
- Les éleveurs sédentaires et semi-transhumants, dont le troupeau ou une partie du troupeau reste sur place. Ces éleveurs pratiquent par ailleurs souvent la culture de céréales.
- On peut également ajouter le système agricole, dans lequel les producteurs ne mènent aucune activité spécifique à l'élevage, bien qu'ils élèvent parfois quelques bœufs de culture attelée et quelques têtes de petits ruminants.

Il faut noter que, au sein d'une même population, coexistent généralement plusieurs de ces systèmes, avec toutefois une dominante marquée. La typologie sommaire donnée ci-dessus est réductrice et ne prend pas en compte tous les aspects liés aux déplacements de troupeaux,

notamment les déplacements saisonniers pour rejoindre des bassins commerciaux, le prestige social lié à l'élevage et à la taille du troupeau, la pratique plus ou moins marquée de l'embouche bovine, la propriété des bêtes (qui n'est pas forcément celle du berger), etc. La réalité de l'élevage transhumant est complexe, soumise à des tendances historiques, et toute typologie se heurte immanquablement à la variété des situations particulières.

On distingue deux pratiques pastorales. L'une orientée vers l'exploitation des pâturages verts et les eaux de surfaces (fleuves, lacs) et l'autre orientée vers l'exploitation des pâturages secs, eaux souterraines (puits) et les cures salées.
En outre, la transhumance est une pratique ancestrale dans ces trois pays et dans la sous-région en général. A titre illustratif, selon le Transhumance Tracking Tool, (TTT) de l'OIM, entre mars et mai 2021, plus de 435 000 animaux, essentiellement bovins accompagnés de plus de 11 500 éleveurs ont pratiqué la transhumance interne ou transfrontalière au Cameroun. Ces éleveurs étaient principalement de nationalité tchadienne (50%), camerounaise (40%), centrafricaine (6%) et nigériane (2%).
Cette transhumance est confrontée à un nombre croissant de risques et vulnérabilités qui mettent en péril le mode de vie des transhumants et menacent la stabilité communautaire. Ce système pastoral basé sur la mobilité des pasteurs et de leurs troupeaux correspond à un ensemble de stratégies d'utilisation optimale des ressources naturelles, particulièrement dans les zones arides et semi-arides, stratégies fortement déterminées par le niveau d'informations auxquelles ont accès les conducteurs de troupeaux. Ces stratégies traditionnelles d'adaptation n'ont malheureusement pas pu résister aux nombreuses agressions de ces deux décennies, résultant des sécheresses successives, de la pression démographique et anthropique et des conflits armés.
Dans certains contextes politiquement instables, comme dans le Nord-Ouest de la République Centrafricaine, la pratique de la transhumance est imbriquée dans des problématiques plus globales : l'élevage transhumant y est à la fois une manne financière pour les groupes armés contrôlant les territoires traversés et un facteur de tensions parfois sciemment entretenues par des discours politiques cherchant à ostraciser certaines populations. Pour des Etats affaiblis en quête d'emprise territoriale, le contrôle des mouvements de troupeaux et la stigmatisation des populations qui en dépendent peut devenir un enjeu de souveraineté, de leadership, et de retombées financières.

De plus le changement climatique constitue actuellement une grave menace pour les éleveurs et les communautés rurales de la bande sahélienne. Même si leur système de production est en soi déjà une adaptation aux environnements hostiles et le pastoralisme est déjà une forme d'adaptation aux changements climatiques, la marginalisation des pasteurs, leur isolement et l'insuffisance de terres pastorales par l'accroissement des superficies cultivées (suite à la sécheresse et aux autres problèmes agricoles) pourraient éroder leurs capacités d'adaptation. A la problématique de diminution des espaces de parcours et d'envahissement par les plantes non-appétées il faut ajouter les maladies, la dégradation en continu du tapis herbacé, la raréfaction des eaux de surface. En effet, depuis les indépendances (années soixante) à nos jours, on assiste à un transfert progressif de la pratique de l'élevage transhumant vers les régions humides, atteignant même le Nord de la République Démocratique du Congo ces dernières années.

Aussi, les impacts de la crise du pastoralisme se font désormais sentir sur le plan sécuritaire. Il est donc important de s'intéresser sur sa nature et ses conséquences qui concourent à la décapitalisation des éleveurs, c'est-à-dire la dépossession de leurs animaux. La restriction continue de l'accès aux ressources pastorales amène les éleveurs à vendre leurs animaux, favorise leur perte et exacerbe le risque de conflits avec d'autres usagers. La perte des cheptels est aussi le fruit de l'exacerbation des violences ciblant les éleveurs, à travers le kidnapping et/ou le vol de bétail.
Pour une meilleure gestion et un contrôle adéquat des mouvements du bétail sur leur territoire et compte tenu de l'insuffisance dans la coordination et la préparation des différentes campagnes de transhumance, il est nécessaire que les pouvoirs publics de ces pays soient dotés et/ou renforcent les dispositifs institutionnels inclusifs aptes à faciliter les flux de transhumance. Ceci pour mieux réguler le départ des troupeaux vers les zones d'accueil, et réduire les tensions entre les transhumants transfrontaliers et les populations autochtones.

Même si la complémentarité élevage–agriculture est affichée dans les discours officiels, avec la pression de l'élevage au sud, la cohabitation agriculteur–éleveur est devenue difficile débouchant souvent sur des conflits parfois meurtriers, notamment concernant la gestion des aires protégées et des ressources partagées (points d'eau, aires de pâturage, etc.)
Les trois Etats ont pris des mesures d'abord techniques et institutionnelles, puis juridiques de gestion[1] mais ces mesures restent en deçà des attentes, car elles ont été particulièrement impuissantes sur la prévention et la résolution des conflits, en matière pastorale. Les Etats se retrouvent encore dotés de législations fragmentaires, peu cohérentes, laissant peu de place aux différents acteurs concernés et surtout ne répondant pas dans la plupart des cas aux besoins urgents de pacification des rapports entre communautés d'éleveurs et d'agriculteurs. Les Organisations Paysannes des éleveurs sont présentes et actives, mais la perturbation des pratiques et modes de gestion traditionnels des ressources pastorales d'une part et la faible capacité d'organisation des populations pastorales d'autre part, ne sont pas ou pas assez pris en compte dans les stratégies de développement des Etats, contribuant ainsi à la marginalisation du pastoralisme, de l'élevage et des éleveurs. Bien qu'il existe des instances régionales (CEMAC/CEBEVHIRA) et des coopérations bilatérales qui sont censées faciliter les échanges et le dialogue entre les différents usagers des territoires concernés, force est de constater que la régulation de la transhumance n'est pas optimale puisqu'elle n'intègre pas certaines réalités locales (dimension décentralisation, implication des acteurs locaux, etc.).
De plus, les vulnérabilités spécifiques aux populations dépendant de l'élevage sont trop souvent négligées par les acteurs de l'aide au développement, qui ont du mal à prendre en compte ces populations, par définition mobiles, dans leurs interventions bien souvent ancrées sur un territoire donné.
C'est dans cette dynamique que ACF, prenant conscience des entraves à la mobilité des pasteurs transhumants dans ces trois pays et au vu des situations très conflictuelles qu'elle génère, a prévu la

[1]Décision N°1/94- CEBEVHIRA-018-CE-29 du 16 mars 1984, autorisant la mise en circulation du passeport de bétail et le CIT ; Acte 31/84-UDEAC-413 du 19 Décembre 1984, adoptant l'accord relatif à l'harmonisation des législations et règlementations zoo- sanitaires en zone UDEAC ; Règlementation zoo-sanitaire en zone CEMAC ; Accord bilatéral de coopération technique, entre la République Centrafricaine et la République du Tchad, en matière de mouvement du bétail signé en date du 30 octobre 2012

réalisation d'une étude diagnostique socio-foncière sur la gestion du territoire afin d'affiner ses connaissances sur la pratique de la transhumance et les enjeux qui l'entourent

2. Objectifs

L'objectif poursuivi par ACF à travers cette étude est de contribuer à la cohabitation pacifique et à la cohésion entre les différents acteurs directement et indirectement concernés et impactés par la transhumance transfrontalière par la création des conditions d'une meilleure gestion garantissant un accès équitable aux ressources agropastorales dans les 3 trois pays.

Plus spécifiquement, cette étude permettra :

- d'identifier les principales sources de conflits le long des différents parcours de transhumance transfrontalière à étudier ;
- d'identifier les différents acteurs concernés par l'exploitation des ressources pastorales et impactés par la transhumance ;
- d'identifier les différentes instances locales aptes à jouer un rôle dans une régulation apaisée des dynamiques de transhumance ;
- de mieux caractériser les facteurs de vulnérabilité auxquels sont exposés les populations dépendant de l'élevage transhumant (pratiques alimentaires des enfants et FEFA, accès aux soins vétérinaires et humains, accès à l'eau, à l'éducation, etc.) ;
- de proposer des actions concrètes pouvant déboucher sur un meilleur dialogue entre les différents acteurs identifiés et sur une plannification et gestion raisonnée des transhumances, y compris par-delà les frontières administratives qu'elles traversent.

A terme cela permettra à ACF de disposer d'un document de base pour, non seulement la mise en œuvre des activités d'appui aux communautés en faveur d'une cohabitation pacifique, mais aussi, de mener un plaidoyer auprès des autorités et des autres partenaires pour la mise en place de mécanismes appropriés de gestion responsable et inclusive des ressources pastorales garantissant le respect des droits humains.

3. Résultats attendus

Il est attendu de la présente étude entre autres résultats suivants :

- Les principaux parcours de transhumance transfrontalière sont identifiés au sein de ces trois pays ;
- Sélectionner, sur base des critères préalablement définis et validés par ACF, un ou deux parcours de transhumance transfrontaliers qui feront l'objet de l'étude
- La matrice de saisonnalité des activités socioculturelles et économiques des terroirs villageois qui ont une incidence sur les conflits fonciers et d'utilisation de l'espace est établie (saisonnalité des activités pastorales et de transhumance ; saisonnalité des activités agricoles pour les principaux produits saisonniers ; saisonnalité des activités d'exploitation forestière ; saisonnalité des activités d'exploitation artisanale des mines ; contribution de chaque famille d'activités aux facteurs de risque et d'insécurité dans la zone étudiée durant chaque saison)
- La structuration sociale et l'offre de services des différentes organisations sociales et professionnelles actives dans la zone d'étude sont connus (chefferies traditionnelles,

organisations professionnelles agricoles, pastorales et minières, organisations féminines d'intérêt économique, y compris les organisations non étatiques d'appui aux communautés à la base et les partis politiques implantés).

- La perception de l'insécurité; La perception de la transhumance ; La perception de l'insuffisance des services et opportunités économiques ; Le sentiment d'être protégé contre l'insécurité par les pouvoirs; Le sentiment de l'impuissance des pouvoirs publics à assurer ses responsabilités sur le territoire ; … sont étudiés
- Les conflits sont classés selon leur étendue spatiale et temporelle : les conflits assez localisés et les conflits répandus, les conflits passagers et les conflits structurels (répétitifs chaque année presque à la même période) ;
- La perception des différents groupes d'intérêts recueillie sur le lien qu'ils font entre la transhumance et territoire/terroir en termes de bénéfices tirés de la transhumance pour un territoire et ses institutions et de problèmes pour le territoire des points de vue de sa sécurité et de la préservation de ses écosystèmes ;
- Le niveau de cohésion des communautés ciblées pour coopérer à la prévention des risques majeurs du terroir est analysé
- Les mobilités (cartographie des flux) transfrontalières formelles et non formelles anciennes et actuelles dans chaque Région sont caractérisées et les éléments de stratégies identifiés pour renforcer la coopération transfrontalière dans le but d'une gestion durable et concertée des écosystèmes en danger ;
- Les facteurs locaux qui entretiennent la transhumance sont classés en fonction de leur importance (influence ethnique et historique, économie, fiscalité, corruption, clientélisme politique, climat, stratégie de conquête territoriale, etc.)
- Les perspectives de solutions sont dégagées ;
- Un document d'analyse des dynamiques et des rapports sociaux autour du foncier et la gestion concertée de l'espace pastoral est disponible ;

4. Zone d'intervention

Les zones d'exécution de cette étude diagnostique correspondent aux parcours de transhumance transfrontière qui traversent ces trois pays. En République Centrafricaine, cela couvre particulièrement l'ensemble des préfectures du Nord-Ouest (Ouham Pende, Ouham, Nana Mambéré) et potentiellement des territoires plus méridionaux.

5. Groupe cible

L'étude s'intéressera aux futurs acteurs de développement d'un modèle de concertation et de gestion inclusive du territoire qui pourra être reproduit facilement dans d'autres localités de la sous-région.

Il s'agit des organisations pastorales, des organisations agricoles, des autres acteurs ruraux (pêcheurs, bucherons, chasseurs, etc.), les gestionnaires des aires protégées, des chefferies traditionnelles, des collectivités locales et des autres intervenants du secteur élevage dans les zones cibles (projets étatiques, ONG, etc.).

6. Méthodologie

Action contre la Faim laisse place à l'initiative et à la créativité pour que le consultant puisse proposer une démarche méthodologique et des outils qu'il juge appropriés. Cependant, l'approche proposée devrait intégrer suffisamment une dimension communautaire dans un contexte de décentralisation et de renforcement du territoire par « l'empowerment » des acteurs de la société civile. En effet, la participation active des éleveurs et de leurs communautés d'appartenance leur permettra d'être acteurs des processus locaux de définition et de mise en œuvre de stratégies de développement durable des espaces pastoraux, de leur territoire et de leurs ressources naturelles. Les collectivités locales dans toutes les zones d'intervention seront également sollicitées et impliquées au moment de la réalisation de l'étude. Cette démarche permettra d'obtenir une forte implication et participation directe des tous les acteurs aux problématiques de la gestion de l'espace pastorale. Dans ce sens, une approche qualitative basée sur des entretiens semi-structurés, des groupes de discussions et des observations directes sera privilégiée.
Le diagnostic permettra de rassembler et systématiser des donnés éparpillées, d'actualiser celles disponibles et d'en collecter de nouvelles, mais surtout, la combinaison des informations qui y ressortiront grâce à cette méthodologie fournira aux acteurs une image explicite de leur vie quotidienne. A partir de cela sera donc possible d'entamer une discussion sur les problématiques principales et la façon de les solutionner.

La réalisation de cette étude diagnostique prévoit, entre autres, la mise en œuvre de plusieurs phases :

1. Une rencontre de cadrage avec l'équipe ACF en charge de cette étude,
2. Une recherche documentaire (données secondaires),
3. La préparation et validation de l'approche et des outils à appliquer (choix des acteurs consultés, questionnaire individuel et focus group, etc.)
4. La mise en place d'un processus collectif de discussion
5. Restitution partagée avec le focus group (discussion pour parvenir ensemble à une conclusion)
6. Développement des plans d'actions sur la base des propositions des enquêtés (planification participative pour la mise en œuvre des actions/solutions communautaires identifiées)

Sans être exhaustif, la recherche documentaire et le processus participatif de discussion permettront la collecte des informations sur la base des axes suivants :

- **Stratégies nationales et/ou sous régionales dans le cadre du pastoralisme et du foncier** : Mise à disposition par ACF d'un recueil des lois et règlementations qui sera mis à jour par le consultant en cas de besoin, connaissance des mêmes par la base
- **Axes de transhumance et périodicité**
- **Analyse et localisation des écosystèmes agro-sylvo-pastorales le long des parcours de transhumance** : principale composition floristique et valeur fourragère, hydrologie, identification des zones de pâture/agricoles/forêts classées, capacités de charge théoriques des espaces pastoraux, identification des problèmes principaux, des potentialités, gestion des ressources naturelles et des pâturages, situations de dégradation de l'environnement dans les zones de parcours pastoraux et dynamiques locales de réponse par les éleveurs, les autorités communales et les collectivités locales

- **Démographie** : populations qui pratiquent le pastoralisme dans la zone, différences/ressemblances, éventuels conflits, associations et organisations communautaires (reconnues et non)
- **Secteurs** : élevage, agriculture, modalités de production, commercialisation des produits
- **Interventions dans la zone dans le cadre du pastoralisme et acteurs concernés**
- **Zootechnie** : infrastructures pastorales présentes dans la zone d'étude, hydraulique pastorale, pratiques des éleveurs dans la gestion des espaces pastoraux et agro-pastoraux, techniques de conservation des fourrages, approvisionnement en aliment bétail, maladies les plus fréquentes, accès aux médicaments et aux vaccinations, utilisation de la médicine traditionnelle
- **Foncier** : organisation de la gestion de l'espace, problématiques liées à l'utilisation des sols, sécurisation, présence des conflits et mécanismes de régulation, exploitation et contrat foncier des parcelles, présence de méthodes communautaires de gestion du territoire, analyse des rapports sociaux autour du foncier
- **Les partenaires** : présentation, collecte d'éventuels documents produits (statut, règlement, méthodologie de travail, objectifs, plan d'action en acte), points forts et faibles, potentialités, autres partenaires et actions déjà réalisées dans le passé
- **Rôles et vulnérabilités spécifiques des femmes et des jeunes dans l'élevage en général et dans la pratique du pastoralisme en particulier** : inquiétudes et requêtes
- **Rôle, organisation et engagement** effectifs des autorités locales et des services techniques dans les cadre de la gestion des ressources pastorales partagées
- **Communication/interactions** entre la base/associations locales/nationales/internationales
- **Encadrement :** présence de leaders, capacités, leadership, organisation
- Analyse des **stratégies adoptées** par la population **dans les situations de crise**
- **Actions prioritaires** par les acteurs locaux et les OP

7. Profil du consultant ou du cabinet

Consultant externe ou bureau d'étude avec des solides expériences en pastoralisme et une bonne connaissance du contexte du Bassin du Lac Tchad et de l'Afrique centrale. Spécifiquement :

- Niveau Bac+5 minimum (doctorat apprécié) pour le chef d'équipe, dans un parcours en lien avec la sociologie, la zootechnie, ou tout autre champs de connaissance pertinent pour les objectifs de l'étude ;
- Expérience avérée d'au moins 5 ans dans Bassin du Lac Tchad ou Afrique Centrale ;
- Réalisation d'au moins 2 études en lien avec la sociologie, l'ethnologie, les dynamiques de conflits (en particuliers conflits d'usage), le pastoralisme, la gestion des ressources naturelles ;
- La connaissance d'au moins une langue parlée dans la zone d'étude est un atout.

Les équipes mixtes constituées d'experts issus des 3 pays concernées par l'étude seront particulièrement appréciées.

8. Livrables attendus de l'étude

- Synthèse des résultats et recommandations (max 3 pages)
- Rapport d'étude avec des recommandations opérationnelles
- Proposition d'un concept note de projet d'appui aux acteurs de la transhumance (avec un budget détaillé) qui met en exergue la plus-value d'ACF dans la mise en œuvre des projets sur la transhumance

- Cartographie des projets en cours sur la transhumance et leurs bailleurs
- Cartographie de potentiels bailleurs à même de financer de tels projets
- Document de plaidoyer
- Annexes techniques (modèles de questionnaires, canevas d'entretiens, éventuels tableaux ou graphiques, les références et autres sources, personnes et institutions contactées).

9. Composition de l'offre

Le dossier d'offre doit être composé d'une offre technique et financière détaillées comme suit :

- **L'offre technique (10 pages maximum) présentera de manière succincte** :
  - Lettre de soumission
  - Compréhension des termes de référence;
  - Méthodologies et approches proposées au regard des objectifs ;
  - Plan de travail incluant un chronogramme prévisionnel prévoyant des journées de briefing et de débriefing avec les équipes y compris le réfèrent technique au siège d'ACF. Une session de restitution plus large avec l'ensemble des acteurs dans chaque pays. Le planning devra également prendre en compte les temps de déplacements, entre la capitale et les zones ciblés ;
  - Brève présentation du chef de mission et ses collaborateurs dans le cas échéant avec son/leur expérience professionnelle (CV annexés, lettre de motivation, références, études similaires, etc.)
- **L'offre financière présentera :**
  - Détails des coûts des honoraires;
  - Détail des coûts de déplacement;
  - Les différents coûts de production des documents de travail et de rapports ainsi que les besoins de communication ;
  - Proposition des modalités de paiement.

Les offres seront transmises, en version électronique avec pour objet « ***Etude diagnostique sur la transhumance transfrontalière au Tchad, Cameroun et RCA*** » au plus tard le **30 avril 2023** simultanément aux adresses suivantes: msabomainassara@actioncontrelafaim.org et fmanziat@actioncontrelafaim.org

10. Statut/ Salaires

Comme mentionné dans la partie 9, le Consultant sera en charge de fournir un budget détaillé accompagnant sa proposition méthodologique. Ce budget inclut le salaire et les transports, les frais de logement, de déplacement et le recrutement des enquêteurs si besoin, etc.

11. Matériel et moyens logistiques

► Conditions de sécurité

Le ou la consultant.e sera soumis.e aux règles de sécurité d'Action Contre la Faim (susceptibles de varier en fonction de l'évolution du contexte). L'accès par route dans la zone d'étude par Action contre la Faim et les mouvements obéissent aux consignes sécuritaires des missions des trois pays. Le ou la consultant.e envoyé.e dans le cadre de ce contrat s'engage à respecter toutes les instructions sécuritaires venant d'Action Contre la Faim et basées sur son analyse sécuritaire et sa connaissance de la zone. En cas d'incident rencontré dans le cadre de la consultance, le ou la consultant.e s'engage à contacter le plus rapidement possible Action Contre la Faim aux contacts qui lui seront notifiés à son arrivée.

Un briefing sécuritaire sera réalisé à son arrivée dans chaque pays par le Responsable Sécurité de la Mission et sur les bases par les Coordinateurs Terrain d'Action Contre la faim. Durant leur présence

sur le terrain, le ou les consultant(e)s seront sous l'autorité des Coordinateurs Terrains des bases concernées.

► **Conditions de vie**

Le ou la consultant.e assure son logement sur le terrain dans un hôtel de son choix. Action Contre la Faim pourra faciliter la réservation si souhaitée. La situation sécuritaire sur le terrain (à l'exception de la RCA) reste pour l'heure relativement calme et stable, et permet une vie sociale adéquate dans le respect du couvre-feu établi. Les conditions sécuritaires sur le terrain sont plus difficiles/volatiles et exigent le respect de règles de sécurité plus restrictives, notamment en termes de couvre-feu.

► **Arrangements logistiques**

Le ou la consultant.e aura accès à un espace de travail, Internet, et une imprimante (l'ordinateur n'est pas fourni par l'organisation). Dans son offre financière, il prévoit les frais relatifs à son déplacement et celui de toute son équipe. Si possible, Action Contre la Faim pourrait également faciliter à la charge du consultant la réservation de ses vols UNHAS pour les déplacements terrain. Action Contre la Faim n'est pas responsable de l'évacuation du ou de la consultant.e hors du pays (Action Contre la Faim prend toutefois en charge l'évacuation du terrain vers la capitale).